

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation
22/3/2023

Date d'affichage
22/3/2023

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2023 – 16

Pour : 21
Contre :
Abstentions :

Publication électronique ou notification
du : 01 AVR. 2023



Le trente mars de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Nathalie BAHIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2 – Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 6 – Véronique APPOLONUS à Stéphane LACOSTE, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Michel MALINGRE, Carine FRAISSE à Oliver FOUR, John FRAISSE à Nicolas TAGUAY, Maryline GIRARD à Denis DUBOSQUELLE

Secrétaire de séance : Stéphane LACOSTE

OBJET : Budget assainissement 2022 : approbation du compte de gestion

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022 qui est soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2022,

Vu le compte administratif 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, 21 voix pour (Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Olivier ANTY, Nathalie BAHIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY),

Tableau Exercice 2022	Investissement		Prévu	Réalisé
	Prévu	Réalisé		
Dépenses	300 027,41	48 996,98	172 999,79	153 907,70
Recettes	300 027,41	124 428,61	172 999,79	138 665,76
Résultat		+ 75 431,63		- 15 241,94

Tableau de synthèse Résultats	Résultat de clôture exercice 2021	Part affectée à l'investisse ment exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022
Investissement	187 307,98		75 431,63	262 739,61
Exploitation	- 6510,28		-15 241,94	- 21 752,22
TOTAL	180 797,70		60 189,69	240 987,39

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public du Service de gestion comptable de l'Isle Adam visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserves de sa part.

Fait à Bernes sur Oise, le 31 mars 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Stéphane LACOSTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.